

21 décembre 2023

Place de la Comédie, 18h



Illustration : Nathalie Le Gall - Photo : FTHphoto

Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 11/2023



**Célébrons ensemble
les transports en commun gratuits
pour tous les habitants de la métropole.**



**L'ÉGALITÉ,
LA LIBERTÉ,
LA SOLIDARITÉ,
L'ÉCOLOGIE
ÇA N'A PAS
DE PRIX.
BUS ET TRAM
GRATUITS.**



Michaël DELAFOSSE
Maire de Montpellier
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole



François RIO
Maire de Saint-Jean-de-Védas
Conseiller de Montpellier
Méditerranée Métropole
Délégué à l'Insertion

**« En avant vers la gratuité
des transports en commun! »**

Conformément aux nombreux votes du Conseil de Métropole depuis l'été 2020, nous allons mettre en œuvre la gratuité des transports en commun pour les 500 000 habitants de notre territoire.

La Métropole de Montpellier deviendra ainsi la première de France à faire ce choix et le plus grand réseau de transports en commun d'Europe à l'appliquer. Notre intercommunalité fut pionnière avec le retour du tramway dans les villes à la fin du XX^e siècle et le choix d'artistes pour le design de ses rames. Elle est à nouveau pionnière en réalisant cette mesure.

La mise en place de la gratuité des transports en commun, c'est agir pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants face aux défis du changement climatique, en rendant accessible à tous une mobilité qui n'émet pas de CO₂. Faire ce choix de rupture qu'est la gratuité, c'est engager concrètement la transition écologique et solidaire.

Une mesure qui agit pour le pouvoir d'achat, face à l'inflation, face au prix de l'essence. Une mesure universelle qui aide tout le monde, car trop nombreux sont ceux qui travaillent et ne bénéficient jamais d'aide. Une mesure solidaire pour nos aînés qui vivent avec de petites pensions, une mesure pour être aux côtés des femmes seules avec enfants, une mesure pour les jeunes afin qu'ils vivent pleinement le territoire de la Métropole.

La gratuité s'accompagne en 2025 du développement de l'offre de transport en commun avec la construction de la ligne 5 de tramway et l'extension de la ligne 1, la création de 5 lignes de bustram ; entraînant l'acquisition de 77 rames de tramway supplémentaires et de 70 bus électriques. Nous poursuivons également avec conviction le développement des infrastructures vélo, pour lesquelles nous étions très en retard.

La sécurité est renforcée avec la création de la police métropolitaine des transports, mais aussi la présence des contrôleurs qui veilleront à la bonne utilisation des titres de transport et lutteront contre les incivilités.

Dans les temps de doutes, d'inquiétudes, il faut oser ! Aller de l'avant, c'est le choix de notre Métropole.

Le 21 décembre, avec une ZAT (Zone Artistique Temporaire) nous fêterons ensemble la mise en œuvre de cette mesure historique qu'est la gratuité des transports en commun.

Demain, pour la transition écologique, pour le pouvoir d'achat, d'autres métropoles suivront l'exemple de celle de Montpellier.

21 DÉCEMBRE 2023. LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER FAIT LE CHOIX DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR TOUS SES HABITANTS.

BUS ET TRAM GRATUITS : QUAND ET POUR QUI ?



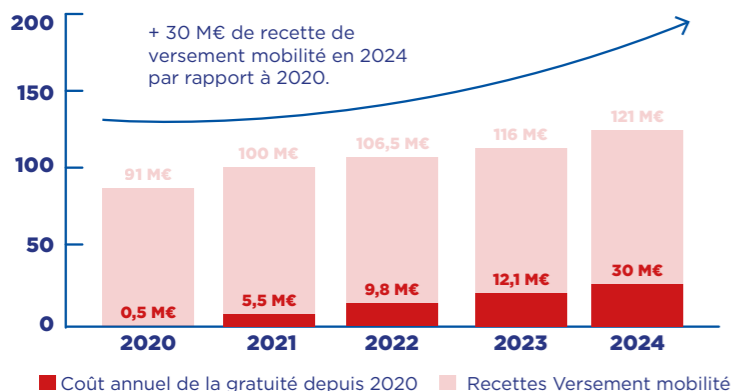
À partir du 21 décembre, tous les habitants de la métropole ayant obtenu leur pass gratuité profiteront d'un accès libre et gratuit à l'ensemble du réseau bus et tramway TaM des 31 communes.



COMMENT LE FINANCEMENT DE LA GRATUITÉ EST-IL ASSURÉ ?



La gratuité des transports en commun est une mesure redistributive pour les habitants de la métropole de Montpellier qui paient aujourd'hui trois fois leurs trajets - par le titre de transport, l'impôt local et le versement mobilité de leur employeur - quand les visiteurs ne le paient qu'une fois. C'est une mesure qui permet une économie de 1470 €/an pour une famille de 4 personnes par exemple. La Métropole fait le choix de la gratuité et la finance en s'appuyant sur la dynamique de son versement mobilité (l'impôt payé par les entreprises de plus de 10 salariés) et en rationalisant les coûts (en supprimant deux tiers des distributeurs de billets soit une économie de 1,5 million d'euros par an). Cette mise en place n'entraînera pas de hausse d'impôt conformément à l'engagement pris.



COMMENT OBTENIR ET UTILISER LE PASS GRATUITÉ ?



3 DOCUMENTS À PRÉSENTER

- 1 pièce d'identité
- 1 photo d'identité
- 1 justificatif de domicile
- (+ autorisation parentale pour les moins de 18 ans).

2 SUPPORTS

sur smartphone et/ou carte TaM.

3 MÉTHODES



M' Ticket TaM



tam-voyages.com



Espaces Mobilité TaM

Pour voyager en règle, il n'est plus nécessaire de valider. Il faut simplement être en possession de son pass gratuité valide.

Le pass gratuité est valable un an et jusqu'à la date d'anniversaire du titulaire. Il faudra ensuite penser à le renouveler chaque année.

En cas d'absence de titre pour les résidents et non-résidents : amende de 72 € et 50 € de frais de dossier. Minoration possible à 5 € sur présentation ou création d'un pass gratuité valide en Espace Mobilité sous 4 jours ouvrés.

Plus d'infos sur tam-voyages.com

P+TRAM :



À partir du 21 décembre 2023, le pass gratuité permettra aux résidents de la métropole de se garer gratuitement pendant 24h dans l'un des 9 P+tram.

Il faudra pour cela déclarer le trajet sur l'appli M'Ticket TaM, afin de justifier d'un aller-retour sur le réseau.

Les P+tram resteront également accessibles en payant pour les non-résidents.

CRÉATION D'UNE POLICE MÉTROPOLITAINE DES TRANSPORTS



Pour protéger les usagers des incivilités et des actes de délinquance.

42 policiers métropolitains des transports

Un effort sans précédent pour la sécurité des habitants du territoire.

Les 82 agents d'assistance de contrôle et de sécurisation TaM poursuivront leur mission d'accompagnement des voyageurs, de sécurisation du réseau et de lutte contre les incivilités.



DE NOMBREUX PROJETS POUR ÉTENDRE ET AMÉLIORER LE RÉSEAU DE TRANSPORT

Mise en service de la ligne 5 de tramway au second semestre 2025.

Extension de la ligne 1 jusqu'à la gare Montpellier Sud de France au second semestre 2025.

Mise en service progressive de 5 lignes de bustram à partir de début 2025.

Renforcement de la ligne 15 d'ici janvier 2024.

Programme de rénovation des rails, pour assurer la sécurité du réseau, de 2022 à 2024.

Création d'un réseau express vélo les "Vélolignes montpelliéraines" et soutien de la pratique avec l'aide de 500 € pour l'achat d'un VAE dont vous pouvez profiter jusqu'au 31 décembre 2023.

Soutien au covoiturage avec la plateforme Klaxit : gratuit pour les passagers; jusqu'à 150 €/mois pour le conducteur.

UNE COMMANDE MASSIVE DE NOUVEAUX TRAMWAYS ET BUS ÉLECTRIQUES



77 nouvelles rames de tramway pour :
• assurer la mise en service de la ligne 5;
• renouveler le matériel de la ligne 1;
• améliorer les fréquences.



70 bus électriques pour les bustram.

ET POUR LES NON-RÉSIDENTS DE LA MÉTROPOLE ?

Pour voyager en règle à bord des bus et tramways du réseau de transport, tous les voyageurs non-résidents ou résidents n'ayant pas le pass gratuité devront obligatoirement être en possession d'un titre de transport valide payant.

DES TITRES DE TRANSPORT PAYANTS SERONT DISPONIBLES :

- Sur l'appli M'Ticket TaM (achat d'un titre unitaire et 10 voyages par anticipation du déplacement ou abonnement).
- Sur le site d'achat express (QR code à chaque station, achat d'un titre unitaire horodaté au moment du voyage).
- Sur les distributeurs automatiques de titres dans les principales stations (64 en conserveront : Gares, Comédie, Corum...) avec l'achat d'un titre unitaire horodaté au moment du voyage.
- Chez l'un des 100 commerçants-relais TaM (achat d'un titre unitaire horodaté au moment du voyage).

Les tarifs restent inchangés pour l'ensemble des titres de transport.